

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2025
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251009-DEL29AF091025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent (2024) et un budget d'ajustement de l'exercice en cours (2025).

C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices en reprenant le résultat global constaté à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en février dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 a pour objet :

- de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2024 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2024 pour 7,400 M€ en recettes et 9,141 M€ en dépenses,**
- de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2024 figurant au compte administratif approuvé par le Conseil Municipal du 26 juin 2025 et inscrit en recette de fonctionnement (+3,659 M€) ;**
- d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2025 voté par le Conseil Municipal le 20 mars dernier ;**
- de prendre en compte les compléments de crédits nécessaires pour les opérations lancées et en cours de réalisation**

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 qui sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du 9 octobre prochain s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	7,698 M€
Section d'investissement	22,736 M€
TOTAL.....	30,434 M€
Dont mouvements réels.....	21,107 M€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>9,327 M€</i>

A ce stade, le projet de BS 2025 proposé est équilibré.

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant global de 31 k€ de la section d'investissement (-31 k€) vers la section de fonctionnement (+31 k€).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 6,535 M€ (D001) en dépense d'investissement, le résultat de l'exercice 2024 permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 9,637 M€ (R1068) et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 3,659 M€ (R002) en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

2) LA PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (k€)	BS 2025
Dépenses de fonctionnement	7.698
Dépenses réelles	1.010
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>6.687</i>
Recettes de fonctionnement	7.698
Recettes réelles	5.058
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.640</i>

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement (1,597 M€) au chapitre 930 (article 65888), les dépenses nouvelles de gestion courante diminuent de -587 k€ au BS 2025 contre +1,688 M€ au BS 2024.

Cette variation est directement liée à l'ajustement en baisse du montant du DILICO inscrit prévisionnellement au BP 2025 (-1,478 M€). A périmètre constant, le complément de crédits en dépenses de gestion courante est égal à +892 k€, soit 1,3% des crédits inscrits (dépenses de gestion courante) au BP 2025.

Les ajustements principaux concernent :

Au chapitre 930 :

* les crédits nécessaires au contentieux AUTOLIB pour un montant 147 k€ financés à hauteur de 100 k€ par une reprise sur provision constituée sur les exercices 2022 à 2024 (200 k€ au 31/12/2024) ;

Le projet de BS 2025 permet d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement un montant de 1,597 M€ (chapitre 930) afin disposer d'une marge de manœuvre suffisante en vue de la DM1 de fin d'exercice 2025.

Concernant le suivi de la masse salariale, sur les 6 premiers mois de l'année, les dépenses de personnel évoluent en moyenne de +2,4% en ligne avec la variation prévisionnelle retenue au BP 2025 (+2,3% en variation BP/CA).

Le virement à la section d'investissement (dépense d'ordre) qui correspond à l'autofinancement de la section de fonctionnement peut être porté de 4,835 M€ au BP 2025 à 11,502 M€ au BS 2025 (+6,667 M€).

Les amortissements obligatoires de l'exercice 2025 doivent, quant à eux, être majorés de +20 k€ (1,800 M€ au BP 2025) afin de tenir compte de l'ajustement lié au passage M14/M57 dans la mesure où la prévision de l'exercice 2025 a été arrêtée au 31/10/2024 (2 mois complémentaires pour 2024).

b) Les recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise de l'excédent net de l'exercice 2024 pour +3,659 M€, les recettes de fonctionnement sont en hausse de +1,398 M€ au BS 2025 contre +1,411 M€ au BS 2024 et concernent principalement :

Impôts et taxes (article 73) -147 k€

Les recettes inscrites au BP 2025 voté par le Conseil Municipal le 20 mars dernier doivent être corrigées pour tenir compte des bases prévisionnelles 2025 de taxes foncières communiquées par la DDFIP du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Les recettes budgétaires de l'exercice 2025 doivent être principalement corrigées comme suit :

* taxes foncières 2025 (bâtie et non-bâtie)	-155 k€
* THRS 2025 y compris majoration de 25%	-265 k€
* Versement GTH	+295 k€

Hors allocations compensatrices, le produit notifié de « fiscalité directe » pour 2025 comprenant la garantie de taxe d'habitation sur les résidences principales (GTH) s'élève ainsi à :

* Taxe foncière bâtie	31,440 M€
* Garantie de taxe d'habitation (compensation THRP)	15,094 M€
* Taxe d'habitation (THRS) (majoration comprise)	1,335 M€
* Taxe foncière non-bâtie	0,035 M€
Soit un montant total de	47,904 M€
Variation notification 2024/2025 en volume	+655 k€
Variation notification 2024/2025 en %	+1,39%

Pour rappel, la variation nette 2024/2025 est donc inférieure à la variation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 (+1,68%).

La garantie de taxe d'habitation (compensation THRP) sur laquelle la ville n'a aucune marge de manœuvre (dotation allouée par l'État) représente 31,5% du produit de « fiscalité directe » reconstitué.

Par prudence, malgré l'évolution à la hausse des encaissements de DMTO constatée au 31 mai 2025 par rapport à 2024 (+29%), le produit inscrit au BP 2025 à hauteur de 2,500 M€ n'est pas modifié. Cette recette pourra, le cas échéant, être ajustée à la hausse en DM1.

Dotations et participations (article 74) -200 k€

Les recettes inscrites au BP 2025 doivent être ajustées au BS 2025 pour tenir compte principalement **de la notification de dotation forfaitaire de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2025 qui est égale à 6,527 M€ contre une prévision de 6,630 M€ au BP 2025 (-103 k€), soit une variation réelle de -0,6%.**

Le montant des allocations compensatrices de taxes foncières notifiées en mars 2025 par la DDFIP du Val-de-Marne est égale à 617 k€ (+1,88%) à raison de :

* exonération de 50% des locaux industriels (LFI 2021)	564 k€
* exonérations des logements sociaux	42 k€
* exonérations des personnes de condition modeste	11 k€

Au total, la notification de la DDFIP du Val-de-Marne en mars dernier entraîne un ajustement à la baisse de -109 k€ par rapport au BP 2025.

Autres produits de gestion courante (article 75) +1.541 k€

Ce montant est tout à fait exceptionnel par rapport aux années précédentes en raison des versements liés au jugement en 1^{ère} instance du TA de Melun en avril 2024 au sujet du contentieux en garantie décennale du centre aquatique en 2008 (effondrement en sous-sol de la partie technique).

Les 3 versements opérés par la CARPA entre janvier et avril 2025 s'élèvent à 1,382 M€.

Ces recettes sont également complétées par le versement du solde trésorerie d'Accueil-Emploi en janvier 2025 pour 174 k€ à la suite de la remunicipalisation de l'association en septembre 2023.

Reprise sur et provision (article 7817) +170 k€

Il s'agit des reprises sur provisions pour le contentieux AUTOLIB à hauteur de 100 k€ ainsi que pour les admissions en non-valeur des produits non recouvrés des exercices 2017 à 2019 (70 k€).

Les mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent à la comptabilisation des travaux en régie sur l'exercice 2024 pour 2,640 M€ (délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025).

3) LA PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT (k€)	BS 2025
Dépenses d'investissement	22.736
Dépenses réelles	3.060
Reports de dépenses de l'exercice N-1	9.141
Solde de clôture de l'exercice N-1	7.895
Dépenses d'ordre	2.640
Recettes d'investissement	22.736
Recettes réelles	-987
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	9.637
Reports de recettes de l'exercice N-1	7.400
Recettes d'ordre	6.687

a) Les dépenses réelles d'investissement

Hors réserve pour dépenses imprévues (300 k€) au chapitre 905 (article 21351), les propositions nouvelles de dépenses d'équipement sont égales à +2,760 M€ au BS 2025.

Ces dépenses d'équipement nouvelles sont entièrement autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire au BS 2025) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2024 et représentent un effort d'investissement supplémentaire de 14,1% du montant des dépenses d'équipement (investissement hors amortissement en capital de la dette) inscrites sur l'exercice 2025 pour 19,511 M€ (RP 2024 + BP 2025) **portant le total des dépenses d'équipement avec le projet de BS 2025 à 22,270 M€.**

Cet équilibre de financement permettra, également, de poursuivre sur 2025 la politique de maîtrise de la dette communale qui a permis de diminuer l'encours de dette communal de 38 M€ sur la période 2005-2024.

Les compléments de crédits proposés concernent principalement les opérations suivantes :

Au chapitre 900 :

* les travaux sur installations de chauffage (poste P3 du marché DALKIA) pour 165 k€ ;

* les travaux de toiture sur bâtiments communaux pour 100 k€ ;

* le complément pour les travaux (DRH en RdC) de réaménagement de l'immeuble du 39-41 avenue Gambetta acquis en 2024 pour 100 k€.

Au chapitre 901 :

* un complément de 180 k€ pour le déploiement de 10 caméras nomades (lien 4G) supplémentaires avec les travaux correspondants de raccordement au tout nouveau CSU ;

Au chapitre 902 :

* un complément de 120 k€ pour le remplacement (fourniture et pose) des VPI (Vidéoprojecteurs Interactifs) et des ordinateurs portables au titre des moyens matériels accordés aux écoles élémentaires dans le cadre du projet municipal « École Numérique » ;

Au chapitre 903 :

* une 2^{ème} inscription budgétaire concernant les travaux de réaménagement (RdC) du Conservatoire Municipal Henri Dutilleux pour 300 k€ (500 k€ en reports de crédits de l'exercice 2024) ;

* le remplacement des équipements scéniques au NECC qui ont été endommagés par le sinistre incendie survenue en décembre 2024 pour 150 k€ ;

* un complément de crédits pour les travaux d'entretien renforcé pour les gymnases municipaux à hauteur de 150 k€.

Au chapitre 908 :

* un complément de crédits pour travaux supplémentaires de voirie dans le cadre de l'opération de rénovation du square René Coty à hauteur de 250 k€ ;

* un abondement de 225 k€ afin de renforcer les travaux de réfection de la voirie communale dont l'enveloppe inscrite au BP 2025 était égale à 830 k€.

Le projet de BS 2024 permet d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues d'investissement un montant de 300 k€ (chapitre 905) afin disposer d'une marge de manœuvre potentielle pour équilibre de la DM1 de fin d'exercice 2025.

b) Les recettes réelles d'investissement

Hors résultats antérieurs (R1068) et restes à réaliser de l'exercice 2024, les recettes nouvelles d'investissement sont diminuées de -987 k€ au BS 2025 (avec -1,835 M€ de produit d'emprunt globalisé) afin de conforter l'autofinancement communal.

Hors emprunt globalisé, les recettes nouvelles sont en hausse de +848 k€.

Dotations et fonds d'investissement (articles 10) +273 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251009-DEL29AF091025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

1° L'attribution prévisionnelle du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour l'exercice 2025 doit être ajustée à la baisse de -152 k€. Cette recette a été encaissé en janvier 2025 pour 1,648 M€.

2° le produit encaissé de TAM (Taxe d'Aménagement) depuis le début de l'exercice 2025 peut être majorée de 425 k€ (400 k€ au BP 2025) en raison notamment du versement effectif en février 2025 concernant l'opération de l'ESH de Maisons-Alfort du 20 rue Charles Martigny (644 k€).

Cette recette ne fait l'objet d'aucune notification globale prévisionnelle par les services de l'État. Comme les DMTO, seul le suivi budgétaire au fil de l'eau permet d'ajuster à la hausse ou à la baisse au BS ou en DM le produit inscrit au BP.

Subventions d'investissement (articles 13)..... +514 k€

Il s'agit principalement de la subvention notifiée en avril dernier par la région Ile-de-France pour les travaux d'aménagement du CSU rue Pasteur tout récemment inauguré à hauteur de 333 k€.

À ce stade, les deux subventions demandées au titre de la DSIL 2025 sont encore en instruction par la Préfecture du Val-de-Marne pour un montant total de 210 k€ (réseau d'eau du GS Pompidou pour 150 k€ et cour d'école Pasteur pour 60 k€).

Emprunts et dettes assimilées (articles 16)..... -1.835 k€

Comme les années précédentes, le montant d'emprunt globalisé inscrit budgétairement pour équilibre au BP est diminué au BS, soit -985 k€ au BS 2025 afin d'anticiper un report de recette correspondant à un maximum de 2,500 M€ (contrat d'emprunt à signer en 2025 et à mobiliser en 2026) contre un volume de 3,985 M€ inscrit au BP 2025.

De plus, les recettes exceptionnelles encaissées sur le 1^{er} semestre 2025 (contentieux MAF et autres) permettent également de réduire l'emprunt de portage budgétaire de 2,850 M€ inscrit en DM1 2024 pour l'acquisition de l'immeuble du 39-41 avenue Gambetta de 2,850 M€ (RP 2024) à 2 M€ (-850 k€) et sans inscrire une partie de la recette de cession foncière du 5-11 rue Pierre Semard à Franco-Suisse (8 M€ hors taxes dans le cadre du nouveau projet immobilier résidentiel de 64 logements).

4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2025 (y compris les restes à réaliser de la section d'investissement) se présenteront donc comme suit :

Mouvements réels (k€)	BP 2025	BS 2025 (*)	TOTAL
1 Section de fonctionnement			
Recettes réelles (1)	83.910	5.058	88.968
Dépenses réelles (2)	77.275	1.010	78.285
Epargne brute (1-2)	6.635	4.048	10.683
2 Section d'investissement			
Recettes réelles (3) (*)	6.735	16.049	22.784
Dépenses réelles (4) (*)	13.370	20.096	33.466
Total des recettes (1+3)	90.645	21.107	111.572
Total des dépenses (2+4)	90.645	21.107	111.572

(*) - BS 2025 Crédits supplémentaires et RAR 2024 y compris R1068 et D001

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251009-DEL29AF091025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025